

LIVRE BLANC

COMARCH

FACTURATION ÉLECTRONIQUE : que faire dès maintenant ?

Le mode d'emploi à destination des entreprises se lançant dans un projet de dématérialisation de leurs factures.

Avec la participation de



www.comarch.fr

contact@comarch.fr

Préambule

Initialement prévue pour juillet 2024, la réforme de la facturation électronique sera finalement **effective en septembre 2026** sauf imprévu. Ce report conséquent est surtout bienvenu pour la DGFIP et l'AIFE qui pourront en profiter pour peaufiner certains aspects techniques et fonctionnels de la réforme comme la livraison du PPF (Portail Public de Facturation, de la construction de l'annuaire centralisé ou encore la gestion des statuts).

Certaines entreprises avaient déjà entamé des travaux de mise en conformité pour être prêtes pour 2024, mais encore beaucoup **sous-estiment le chantier** dont il s'agit.

Les entreprises vont pouvoir profiter de ce délai supplémentaire pour se mettre en conformité, mais c'est aussi une occasion pour certaines d'entre elles de participer à la **"phase pilote"**. Dès la mise à disposition de l'annuaire des assujettis, il sera aussi possible pour les entreprises qui auront déjà choisi une PDP de tester et commencer à échanger des factures avec leurs partenaires ayant aussi opté pour une PDP.

La facture est un composant essentiel du fonctionnement d'une entreprise. Cette réforme vient redéfinir la façon d'échanger les factures ainsi que la façon de les traiter, le tout de manière dématérialisée.

À travers ce livre blanc, Comarch vous présentera **comment vous préparer dès maintenant pour mener à bien votre projet de facturation électronique**, les points de vigilance et d'attention qu'il faut garder en tête avec un partage d'expérience du **Cabinet de conseil EY** société d'avocats.



Rappel du calendrier

Suite à la publication du décret n° 2024-266 du 25 mars 2024 relatif à la généralisation de la facturation électronique dans les transactions entre assujettis à la taxe sur la valeur ajoutée et à la transmission des données de transaction, les nouvelles dates d'introduction de la réforme ont été officialisées.

Les obligations d'émissions se feront donc en deux phases en 2026 et 2027 selon la taille de votre entreprise. Le gouvernement se laisse la possibilité de décaler les dates suivantes de 3 mois maximum par décret.



Courant 2025

Possibilité de tester les différents flux avec le PPF mais aussi avec ses clients et fournisseurs pour ceux ayant une PDP



Septembre 2026

Obligation de recevoir des factures électroniques pour l'ensemble des entreprises quelle que soit leur taille



Septembre 2026

Obligation d'émettre des factures électroniques pour les Grandes Entreprises (GE) et les Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI)



Septembre 2027

Obligation d'émettre des factures électroniques pour le reste des entreprises



Possible report

La loi précise qu'un décret pourra fixer une date ultérieure qui ne pourra pas dépasser un décalage de 3 mois

Frise chronologique des étapes à suivre

Les phases d'un projet de dématérialisation





La pré-étude : nécessité avant tout projet

Afin de bien démarrer votre projet, il faut bien entendu **cadrer** son périmètre. Cela commence par un **inventaire** complet de l'ensemble de votre **processus de facturation** électronique existant.

Dans un premier temps, vous devrez **lister les systèmes** (ERP, outil comptable ou autre) générant et intégrant les factures ou données de facturation. Leur capacité à générer et intégrer **les mentions obligatoires** est aussi à prendre en compte. Certaines solutions permettent déjà d'échanger les formats socles de la réforme.

Dans cette **réforme**, il y aura deux volets : **e-invoicing** (factures B2B domestiques) et **e-reporting** (factures B2B internationales et B2C). Il faudra donc définir les flux de TVA concernés par l'un ou l'autre pour chaque système et pour chacune des entités de votre entreprise.

En répertoriant vos flux de facturation électronique, il faudra aussi identifier **les cas d'usages** listés dans les spécifications externes et **leur impact** sur le reste de la chaîne.

Cette pré-étude est une opportunité parfaite pour **mettre à plat** vos processus, **identifier** des potentiels manquements ou des opportunités d'**optimisation**.

"Dans la majorité des cas, les sociétés ont une bonne vision de ce qu'est la réforme de la facturation électronique. Cependant, certaines entreprises n'anticipent pas toujours la complexité/diversité des flux TVA (flux intra-groupe, flux internationaux, etc.), des cas d'usage (gestion des notes de frais, autofacturation, etc.) ainsi que les conséquences indirectes (revue des contrats fournisseurs/clients/éditeurs, conduite du changement en interne) qui devront être traités dans le cadre de ce projet".



Conseils

- Malgré le report de la réforme, nous recommandons d'**anticiper** cette étape autant que possible afin de démarrer votre projet au plus tôt.
- Ce projet est **transverse** et nécessite d'**impliquer l'ensemble des métiers** pour avoir une vision globale et précise de votre environnement.



Warnings

- Les potentiels changements à effectuer pourraient **s'avérer plus longs et plus lourds** à mettre en place qu'imaginé.
- N'oubliez pas de **vérifier votre processus de piste d'audit** fiable afin de l'adapter si nécessaire.



Définition des besoins

Une fois la pré-étude réalisée, elle servira de base pour le **dimensionnement** de l'écosystème cible que vous souhaitez mettre en place pour devenir **conforme** à la réforme à venir sous la forme d'un cahier des charges.

Cet écosystème s'articule autour de **3 axes** : organisationnel, fonctionnel et technique.

Selon la taille de votre entreprise et le volume de factures que vous échangez, vous pourrez donc définir l'équipe ou les équipes qui traiteront les cycles O2C et P2P, comment elles seront traitées et avec quels outils.

En complément de la pré-étude, la gap analysis entre l'environnement technique actuel et les exigences de la réforme vous aidera à déterminer les évolutions et changements nécessaires.

Cette étape de dimensionnement pourra permettre de déterminer le choix de la plateforme, Portail Public de Facturation ou Plateforme de Dématérialisation, qui serait la plus adaptée à vos besoins.

Afin de faciliter la réalisation de votre projet de facturation électronique, vous pouvez lancer des actions en parallèle : préparation des données obligatoires dans vos systèmes, nettoyages des bases clients/fournisseurs, uniformisation des formats utilisés, ...



Conseils

- Ici aussi, on sollicitera **tous les métiers** pour apporter leurs besoins/contraintes.
- **Définissez un macro rétro planning** pour mieux vous préparer.
- **Optez pour une approche globale** si votre entreprise à des filiales/activités dans d'autres pays.



Warnings

- Essayez de **limiter les changements importants** dans votre environnement IT ou de les planifier progressivement.
- N'oubliez pas de **consulter vos partenaires commerciaux** avec lesquels vous échangez le plus de factures afin de savoir comment ils abordent la réforme et l'impact que cela pourra avoir sur vos processus. Par exemple, la pérennité des messages INVOIC utilisés dans vos flux EDI.

“Dans le cadre de cette définition des besoins, les entreprises devront prendre des décisions structurantes à plusieurs égards (roadmap IT, process business, choix du format des factures et des modes de sécurisation des factures, gestion de l'automatisation des processus, l'impact des nouvelles technologies/IA, etc.).

De plus, le fait d'avoir identifié précisément votre besoin vous permettra de mener votre projet dans de meilleures conditions et de bénéficier de prix plus ajustés auprès de votre/vos éditeur(s)”.



Consultation des éditeurs

Le cahier des charges établi, il est recommandé de **consulter les éditeurs des solutions actuellement en place** dans votre écosystème. La plupart des éditeurs se positionnent déjà sur la réforme et proposent **une couverture technique et fonctionnelle**. Il est donc pertinent de voir ce qu'ils proposent et comment ils peuvent s'intégrer dans votre périmètre cible. Cela peut aussi être l'occasion de **revoir votre organisation** en consultant les diverses offres proposées par ces derniers, mais aussi celles de leurs concurrents.

Vous pourrez ensuite **partager votre cahier des charges et vos attentes aux éditeurs** que vous aurez retenus dans le cadre d'un appel d'offre (ou plusieurs si vous souhaitez segmenter la couverture de votre projet). Cette consultation pourra se diviser en 3 grandes parties :

la soumission d'un dossier de réponse

les soutenances démonstration

le choix final

Ce processus devra être soigneusement encadré, car en fonction du périmètre, la plupart des éditeurs auront **une base de services commune**. Il sera donc important de définir en amont des points de comparaison communs adaptés aux besoins de votre entreprise et suffisamment différenciant pour faire le bon choix.

Lors du choix final, n'hésitez pas aussi à **challengez les éditeurs sur les potentiels coûts cachés** (support, SLA, hébergement, évolutions, etc.), sur leurs ressources (financières et humaines).



Conseils

- Demandez des références : Les éditeurs que vous sollicitez **accompagnent peut-être déjà des entreprises similaires à la vôtre** (secteur d'activité, taille, etc.). Une mise en relation peut vous aider dans votre choix.
- Demandez aussi ce que les éditeurs proposent en **services complémentaires**.



Warnings

- N'éliminez pas trop vite les candidats : vous pouvez vous retrouver avec de mauvaises surprises lorsque ces derniers **affineront leurs offres en fonction de vos retours** (notamment sur le plan financier).
- Assurez-vous que les éditeurs soient transparents sur leurs offres, leurs capacités (y compris à être PDP), leurs limitations et la gestion de la réversibilité des services. **Un manque de transparence peut conduire à des malentendus** et à des attentes non satisfaites plus tard dans le projet.

“La consultation des éditeurs est une étape fondamentale. Il est important de bien choisir ses critères de sélection et de les pondérer correctement (besoin vital ou nice-to-have ?). Il est également nécessaire de définir le niveau d'accompagnement dont vous avez besoin (intégration, besoins réglementaires, traitement des data, etc.). Il est impératif de ne pas attendre le dernier moment pour contractualiser avec votre futur éditeur, au risque d'avoir un choix limité/contraint”.

Les phases d'un projet

Une fois que vous aurez choisi votre éditeur partenaire dans la mise en œuvre de votre projet de facturation électronique. Il faudra **segmenter le projet en différentes phases importantes** :

1 Kick-off

Réunion de lancement avec les parties prenantes. Définition des rôles de chacun dans le projet.



4 Recette

Tests d'acceptation des utilisateurs (UAT) et d'intégration avec votre environnement (SIT) selon le plan défini en analyse.



2 Analyse/Cadrage

Analyse de l'existant pour définir le périmètre technique et fonctionnel du projet ainsi que le plan de test.



4 Formation

Formation des utilisateurs finaux sur les outils proposés.



3 Implémentation

Mise en place de la solution en accord avec les spécifications issues de la phase d'analyse.



4 Go-Live

Passage en production de la solution et accompagnement au lancement.



Conseils

- Selon la taille de votre projet, il est possible de le **découper en plusieurs lots** auxquels on pourra appliquer ces différentes phases.
- Assurez-vous que toutes les parties prenantes **comprennent leur rôle et leurs responsabilités**.



Warnings

- La phase de recettage permettra de **valider que ce qui a été livré est conforme à vos exigences**. Veillez à bien co-construire le plan de test avec votre partenaire.
- Attention à **surveiller attentivement la progression du projet** et ajustez le plan si nécessaire.



Les aléas pouvant impacter le planning

Le gouvernement souhaite **co-construire la réforme avec les différents acteurs** qui y participent (entreprises, éditeurs, OD, PDP, comptables, ...). Ces derniers remontent donc régulièrement les informations pertinentes relatives à la manière d'échanger des factures. Cela peut **impacter les textes de loi ainsi que les spécifications externes** afin de modifier, préciser, imposer ou clarifier certains points dans les spécifications, mais aussi dans les textes de loi. Il faut donc **rester vigilants et suivre activement ces changements** pour les prendre en compte au plus tôt.

Une fois en phase projet, vous allez vous baser sur deux éléments :

- les informations récoltées lors de la phase de pré-étude,
- l'expérience de vos équipes (et si vous en avez choisi un, de votre partenaire).

Être accompagné pour faire cette pré-étude et réaliser le projet permet donc de **limiter l'omission d'informations importantes** qui peuvent retarder le projet. À défaut d'un cadrage cohérent, l'impact des manques découlant de ces omissions devra être rattrapé par l'expérience et le savoir-faire de vos équipes. Il faudra donc aussi compter sur **leur réactivité et disponibilité** pour mener à bien ce projet.

“Certaines entreprises font appel à beaucoup de personnes externes pour gérer la facturation ou l'environnement IT. Elles sont aussi confrontées aux départs des personnes ayant la maîtrise des outils (mise en place initiale, développements spécifiques, maintenance, ...). Au cours de la phase de pré-étude ou en amont, il faut adopter les bons gestes pour maintenir une documentation claire et précise sur le fonctionnement actuel et sur les possibilités d'évolution de votre environnement”.



Conseils

- Il y aura toujours une différence entre le planning initial souhaité et la réalité. Les aléas peuvent apparaître à tout moment, il est donc nécessaire de **prendre une marge de sécurité en amont des dates de début des obligations légales**.
- Restez flexible et acceptez que les changements et **les imprévus font partie intégrante de tout projet**. Restez ouverts aux ajustements nécessaires dans le plan et les processus.



Warnings

- Avec le report de la réforme, beaucoup d'entreprises ont modifié leurs priorités pour commencer ou terminer d'autres projets IT entre-temps. Des ressources économiques et humaines étant mobilisées pour ces projets, il est important de **bien les cadrer pour ne pas être pris de court** (de nouveau) et aborder le projet de facturation électronique sereinement.
- La résistance au changement de la part de certaines équipes peuvent être **un frein au bon déroulement du projet**.



Accompagnement au changement

L'**accompagnement au changement** est un processus crucial pour faciliter une transition en douceur vers de nouvelles solutions dont fait partie la facturation électronique. En fournissant un soutien adéquat, l'accompagnement au changement **aide à minimiser la résistance et à maximiser le succès du changement.**

Le triptyque suivant est généralement la base d'une conduite du changement réussie :

- **Participation** : dès le début du projet, faire intervenir toutes les équipes afin de prendre en compte leur avis et faire en sorte que la solution réponde à leur besoin au quotidien,
- **Communication** : avoir un outil ou canal de communication efficace afin d'informer et d'accepter les changements tout au long du projet,
- **Formation** : généralement avant le déploiement final de la solution, cette phase consistera à mettre en pratique dans la solution les notions théoriques évoquées en phase de définition du besoin principalement.

Dans l'ensemble, l'accompagnement au changement est un investissement essentiel pour **assurer le succès des initiatives de transformation digitale.**



Conseils

- N'ayez **qu'un canal de communication interne par projet**, cela évitera de devoir filtrer l'information et de mettre de côté à tort des personnes concernées par le sujet.
- **Ayez des points d'étape réguliers** (1x/semaine, 1x/mois, 1x/trimestre) **afin de fédérer** et d'éviter l'essoufflement dans la participation de vos équipes.



Warnings

- Tout l'intérêt de cette phase est **d'éviter l'implémentation d'une nouvelle solution plus contraignante** que le système remplacé. Tant en termes de complexité que de temps passé. La participation est donc cruciale.
- Si les parties prenantes clés ne sont pas impliquées dès le départ du processus de changement, cela peut entraîner **un manque de compréhension et de soutien pour la transition.** Il est essentiel d'obtenir leur engagement et leur contribution tout au long du processus.

Rappel du calendrier

La réforme de la facturation électronique va impacter toutes les entreprises et **révolutionner** la manière d'échanger et de **traiter les factures**. Des changements sont donc à prévoir sur vos équipes, vos outils et votre façon de travailler. Plus tôt vous les **anticipez**, plus la transition se fera de manière **sereine**.

Heureusement, **vous n'êtes pas seuls** !

Vous pouvez vous appuyer sur des experts (éditeurs de solutions, cabinets de conseil, experts comptables,...) qui pourront **vous accompagner pour mener à bien votre projet de transformation**. Ces experts ne sont pas si nombreux que ça et seront vite sur-sollicités à l'approche du 1er Septembre 2026.

Nous estimons qu'un démarrage de la première étape de ce livre blanc dès aujourd'hui, la pré-étude, vous amènera à une solution en production d'ici **9 mois à 1 an**.

"Mieux vaut prendre le changement par la main avant qu'il ne nous prenne par la gorge. "

Winston Churchill



Pré-étude

Analyse de vos flux et de votre environnement



Dimensionnement

Définition du périmètre de votre projet de facturation électronique



Consultation des éditeurs

Prise de contact avec les partenaires qui pourront vous accompagner



Implémentation

Mise en place du projet permettant de vous rendre conforme aux exigences

LIVRE BLANC

COMARCH

Fondé en 1993, le groupe Comarch est un éditeur de logiciels, leader dans la conception, la mise en œuvre, l'intégration de services et l'hébergement de solutions IT à destination des secteurs Retail, Industrie, Négoce et Santé. Avec plus de 100 000 clients dans plus de 100 pays, 92 bureaux dans le monde et 7500 collaborateurs dont 150 en France, Comarch accompagne les entreprises dans leur transformation et participe à la création d'opportunités par le développement de technologies innovantes et porteuses de sens.

www.comarch.fr

contact@comarch.fr